

## Conseil syndical - Session du 2 juin 2022

Jeudi 2 juin 2022, à 10 heures.  
Salle de réunion de la Communauté de communes de Lacq-Orthez

### Relevé des décisions

-----

**Début de séance : 10h00**

#### **1 - Ouverture de la séance**

Monsieur LAURENT, Président de la Communauté de communes de Lacq-Orthez souhaite la bienvenue aux membres du Conseil syndical de La Fibre64 dans la salle connectée de la CCLO.

Il rappelle que la CCLO était un territoire précurseur en matière numérique avant même le déploiement de la fibre dans les Pyrénées-Atlantiques.

Le Président Patriarche remercie le Président de la CCLO de son accueil. Il souligne l'importance de ce territoire au sein du Syndicat.

#### **2 - Appel des présents et vérification des pouvoirs :**

Participent à la session :

Communauté de communes ADOUR MADIRAN	Bernard LAURENS
Communauté de communes BEARN DES GAVES	Grégory NEXON (arrivée en cours de séance à partir de la délibération n°5)
Communauté de communes HAUT BEARN	Bernard AURISSET
Communauté de communes LACQ ORTHEZ	Marlène LE DIEU DE VILLE
Communauté de communes NORD EST BEARN	Claude BORDE-BAYLACQ
Communauté de communes PAYS DE NAY	Alain DEQUIDT
Communauté de communes VALLEE D'OSSAU	Fernand MARTIN
Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Philippe FAURE
Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	Olivier ALLEMAN (pouvoir donné à Madame DUTARET-BORDAGARAY)
	Claire DUTARET-BORDAGARAY

Département des Pyrénées-Atlantiques	Jean ARRIUBERGE (pouvoir donné à Madame CAMBON)
	Philippe ECHEVERRIA
	Isabelle LAHORE (pouvoir donné à Monsieur PATRIARCHE)
	Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir donné à Monsieur PATRIARCHE)
	Valérie CAMBON
	Isabelle PARGADE
	Nicolas PATRIARCHE

Excusés :

Communauté de communes LUYS EN BEARN	Thierry GADOU
Communauté de communes PAYS DE NAY	Philippe LACROUX
Communauté de communes VALLEE D'OSSAU	Jean-Paul CASAUBON
Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	Olivier ALLEMAN
Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Thibaud CHENEVIERE
Département des Pyrénées-Atlantiques	Jean ARRIUBERGE
	Isabelle LAHORE
	Jean-Jacques LASSERRE
	Michel MINVIELLE
	Charles PELANNE

Monsieur PATRIARCHE salue la présence de la sénatrice, Frédérique ESPAGNAC, représentante de la Région Nouvelle-Aquitaine.

### **3- Adoption du PV**

Monsieur PATRIARCHE soumet le PV du dernier Conseil syndical au vote de l'Assemblée. En l'absence de remarque, le PV est adopté.

### **4- Désignation du Secrétaire de séance**

Monsieur PATRIARCHE propose à Monsieur Bernard AURISSET d'assurer le secrétariat de séance. Celui-ci accepte.

Avant d'examiner les 9 projets de délibérations, Monsieur PATRIARCHE présente les deux nouveaux agents recrutés par le Syndicat, Clémence DUPUY et Arnaud LECHIT en charge de l'inclusion numérique au sein du service Solutions numériques. Il leur souhaite la bienvenue et rappelle que la mission d'inclusion numérique est importante pour le Syndicat.

### **5 - Examen du projet de délibération n°1 : Soutien financier aux plateaux de formation Fibre optique du GRETA Sud Aquitaine – Adoption d'un avenant**

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

M. PATRIARCHE rappelle que le Conseil syndical avait délibéré en novembre 2018 pour apporter un soutien financier au GRETA Sud Aquitaine afin qu'il mette en conformité son plateau de formation de Pau et puisse conserver sa labellisation Objectif Fibre.

Il ajoute que les travaux qui visaient à créer un réseau aérien ont pris du retard avec la crise sanitaire, les difficultés d'approvisionnement en matériel et de mobilisation des entreprises. L'extension du plateau pédagogique est désormais réalisée. Pour verser la deuxième partie de l'aide financière, soit 17 000 €, un avenant doit être signé afin de prolonger la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2022.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter l'avenant annexé à la présente délibération et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à le signer.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (16/20).*

#### **6- Examen du projet de délibération n°2 : Soutien financier pour le congrès annuel du réseau RETIS à Hélioparc**

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

A l'occasion de ses 35 ans d'existence, la technopole Hélioparc organise, du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022, dans ses locaux, le congrès du réseau RETIS, réseau français des experts de l'innovation au service des entreprises et des territoires innovants. Le Président explique que cet événement mettra également en avant les partenaires d'Hélioparc qui participent à la création de valeurs et d'emplois qualifiés notamment dans le numérique.

La technopole a sollicité un soutien financier de La Fibre64 à hauteur de 1 000€. En contrepartie, La Fibre64 bénéficiera d'une couverture médiatique.

Il est proposé au Conseil syndical d'octroyer un soutien financier de 1 000€ à la technopole Hélioparc pour l'organisation du congrès de RETIS et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à réaliser les démarches nécessaires à cette fin.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (16/20).*

#### **7 - Examen du projet de délibération n°3 : Convention avec CertEurope pour la cession de certificats électroniques**

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Dans le cadre de son adhésion à l'AMPA, La Fibre64 bénéficie de la centrale d'achat CAPAQUI pour les acquisitions de téléphones portables, abonnements et certificats électroniques notamment. Le Président explique que L'AMPA a retenu un nouveau fournisseur de certificats électroniques, la société CertEurope qui conventionne avec des relais locaux qualifiés d'autorités d'enregistrement déléguées habilitées à revendre les certificats.

Il propose que pour le bénéfice des membres du Syndicat, La Fibre64 devienne l'un de ces relais de CertEurope et assure la mission d'achat de certificats à tarif préférentiel pour ses membres et les autres collectivités des Pyrénées-Atlantiques. Le prix du marché serait augmenté de 10 % pour couvrir les frais de gestion. Les facturations seront imputées sur le budget annexe Aménagement numérique.

Il encourage ainsi les membres du Syndicat à passer par La Fibre64 pour leurs nouvelles commandes ou les renouvellements de certificats.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter la convention liant CertEurope et le Syndicat Mixte La Fibre64 annexée à la présente et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à la signer, d'approuver les bases de la tarification constituée du prix du marché augmenté de 10% pour couvrir les frais de gestion ainsi que la mise en œuvre de facturation et le rattachement au Budget Aménagement numérique.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (16/20).*

#### **8 - Examen du projet de délibération n°4 : Modification du tableau des emplois**

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président explique que le tableau des emplois en annexe de la présente délibération doit être actualisé au regard des besoins du Syndicat et des mouvements de personnel.

Il précise qu'il convient de créer un emploi permanent de chargé(e) de projet infrastructures de télécommunication après la réintégration de Stéphanie Puyal dans les services départementaux au 1<sup>er</sup> juin : il sollicite l'autorisation du Conseil syndical pour recruter sur cet emploi, par voie statutaire ou contractuelle, sur les cadres d'emplois d'ingénieur ou de technicien, sachant que deux postes sont vacants au tableau des emplois. Pour mémoire, ce poste était déjà financé jusqu'à présent par le Syndicat qui le remboursait au Département des Pyrénées-Atlantiques.

Il présente également la modification de l'emploi non permanent de chargé(e) de mission emploi-formation fibre optique : il s'agit de prolonger d'un an renouvelable dans la limite de 5 ans, le contrat de projet signé en octobre 2021 et d'augmenter la quotité d'emploi initiale de 7/35<sup>ème</sup> pour la porter à 10,5/35<sup>ème</sup>, soit 1 jour et demi de travail par semaine.

Madame LARRASET ajoute que le poste est occupé dans le cadre d'un cumul emploi retraite par un agent qui travaillait auparavant au Greta.

Monsieur PATRIARCHE souligne l'importance de renforcer le lien avec les entreprises du territoire.

Il sollicite l'autorisation de signer cet avenant.

Enfin, le Président propose au Conseil syndical de créer un emploi non permanent à temps complet d'une durée d'un mois pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité en juillet et demande l'autorisation de recruter par voie contractuelle sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (16/20).*

#### **9 - Examen du projet de délibération n°5 : Modification du règlement des frais de déplacement et de mission**

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Arrivée de Monsieur NEXON.

Le Président fait référence à l'arrêté ministériel du 14 mars 2022 qui revalorise d'environ 10 % les taux des indemnités kilométriques des agents de la fonction publique qui utilisent leur véhicule personnel à l'occasion de déplacements professionnels. Il précise que cette modification s'applique avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les taux précédents avaient été fixés en février 2019.

Il propose au Conseil syndical de modifier le règlement des frais de déplacement et de mission annexé à la présente délibération, conformément à l'arrêté susvisé et de l'autoriser à le signer.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

#### **10 - Examen du projet de délibération n°6 : Ajustement du dispositif de protection sociale complémentaire**

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président rappelle que dans le cadre du règlement de l'action sociale adopté en novembre 2018, les agents du Syndicat bénéficient d'une participation employeur à la protection sociale via le principe de labellisation.

En session du 1<sup>er</sup> décembre 2021, le Conseil syndical a adopté une modification de l'indice de référence du 1<sup>er</sup> segment dit S1 ouvert aux agents de catégories C et B, en raison de l'augmentation du SMIC et de la revalorisation indiciaire de la catégorie C intervenue en janvier 2022. Les agents bénéficiant d'un indice majoré inférieur à 350 étaient éligibles à ce 1<sup>er</sup> segment.

Le Président indique que la nouvelle revalorisation indiciaire liée à la hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> mai 2022 relève les indices majorés inférieurs à 352, rendant le 1<sup>er</sup> segment inaccessible aux agents.

Il propose au Conseil syndical de remplacer l'indice majoré 350 par l'indice majoré 360, de modifier ainsi l'article 2 du règlement d'action sociale annexé à la présente délibération et de l'autoriser à signer ledit règlement.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

#### **11 - Examen du projet de délibération n°7 : Assistance à maîtrise d'ouvrage apportée à l'Office Public de la Langue Basque**

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

L'Office Public de la Langue Basque (OPLB) est un groupement d'intérêt public créé en 2004 qui compte notamment parmi ses membres fondateurs le Département64 et la Communauté d'Agglomération Pays basque. Le Président indique que l'OPLB a sollicité un soutien technique de La Fibre64 pour les démarches préalables à la création d'une plateforme internet dédiée à la validation de niveau de langue basque.

Le GIP demande un accompagnement à la rédaction des documents techniques et administratifs qui constituent le dossier de consultation des entreprises. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage est estimée à 10 jours équivalent temps plein pour un montant de 340 € par jour. Les modalités sont définies dans la convention annexée à la présente délibération.

Madame ESPAGNAC souligne l'intérêt de cette démarche et du travail qui est mené avec La Fibre64.

Le Président propose au Collège Usages et services numériques d'apporter l'assistance à maîtrise d'ouvrage sollicitée par l'OPLB, d'adopter la convention annexée et de l'autoriser à la signer.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Usages et services numériques du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

## **12 - Examen du projet de délibération n°8 : Modification du catalogue de service du réseau hertzien**

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président rappelle que le réseau radio 4G fixe LTE offre une alternative de qualité d'accès à Internet, dans l'attente de déploiement de la fibre. Afin de répondre à des besoins spécifiques de connectivité de la part d'entreprises qui ne sont pas encore éligibles au raccordement à la fibre optique, il est proposé de faire évoluer le catalogue de service en créant une nouvelle offre professionnelle.

Le Président présente cette offre très intéressante avec un débit symétrique de 30 Mbits/s maximum adossé à un débit minimal garanti de 10 Mbits/s durant 95 % du temps de connexion. L'éligibilité est conditionnée aux relais propriétés du Syndicat et à l'étude de faisabilité de l'exploitant.

Il souligne que ce dispositif permettra aux petites entreprises non éligibles à la fibre d'avoir une réponse à des prix très attractifs.

Monsieur DAINCIART ajoute que la société AGRIVISION implantée à Poey de Lescar a souscrit à cette offre.

Monsieur BORDE-BAYLACQ confirme que c'est une solution intéressante pour l'entreprise.

Le Président incite les membres à promouvoir, dans l'attente du déploiement, les offres alternatives qui permettent de disposer d'un niveau de service acceptable.

Monsieur AURISSET souhaite savoir si cette offre concerne un périmètre géographique ou si elle pourrait être proposée à l'entreprise Alcan Toyo à Lescun.

Monsieur DAINCIART explique que le dispositif sera présenté lors d'une réunion de la Communauté de communes du Haut-Béarn. Il précise que le sud de Gurmençon n'est pas couvert par cette solution.

Le Président propose au Collège Aménagement numérique du Conseil syndical d'adopter le nouveau catalogue de service du réseau radio 4G fixe LTE annexé à la présente délibération.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Aménagement numérique du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (15/17).*

### **13 - Examen du projet de délibération n°9 : Subventions pour l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à Internet**

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Comme il est présenté dans chacune des séances, un certain nombre d'administrés n'a pour seule solution que les raccordements hertziens pour accéder à Internet. Le règlement d'intervention permet de soutenir l'installation des équipements satellitaires ainsi que les équipements 4G dans des zones difficilement accessibles au très haut débit.

Le Président souligne l'intérêt de ces solutions alternatives dans l'attente du raccordement à la fibre.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique d'octroyer la subvention nécessaire à l'installation d'un équipement satellite à 6 foyers. Le tout pour un montant de 1 492 euros.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité des présents (15/17).*

### **13- Points divers**

Avant de terminer la séance, le Président annonce des points d'actualité.

En premier, il évoque l'arrivée sur le territoire de Free, un opérateur dynamique. L'annonce de sa présence dans 100 communes et de l'éligibilité de 80 000 prises a été publiée par voie de presse. C'est le 3<sup>ème</sup> fournisseur d'accès à internet à commercialiser des offres sur notre département. Le 4<sup>ème</sup> attendu reste Bouygues qui a signé l'offre de référence mais n'a pas encore déployé. Il ajoute que le communiqué de presse de Free sera adressé aux membres afin de prendre connaissance de la liste des 100 communes. Free compte déjà 22 abonnés à date.

Monsieur DAINCIART souligne que depuis la présentation des dernières données concernant le déploiement du très haut débit en Commission mixte, il faut ajouter la zone de Pontacq, Barzun et Livron. Il rappelle aux membres que le Syndicat a mis à leur disposition des outils tels que la visionneuse et les tableaux de bord.

Il évoque la dernière réunion organisée à Paris par l'Avicca qui rassemble les gestionnaires de RIP, quelle que soit leur forme juridique.

Madame LE DIEU DE VILLE souhaite connaître les décisions de l'AVICCA.

Monsieur DAINCIART rappelle que l'AVICCA est un espace d'échanges, d'accélération de prise de conscience et non de décisions.

Le Président ajoute que l'AVICCA fait remonter des problématiques partagées par les territoires.

Monsieur DAINCIART fait ainsi référence à l'enjeu de la complétude des réseaux. Il explique que des infrastructures passives (fourreaux, poteaux) sont nécessaires pour garantir cette complétude. Il convient dans ce cas de s'interroger sur la possibilité d'une intervention publique pour finaliser le réseau.

Monsieur DAINCIART expose le problème de raccordement des maisons neuves qui se manifeste dans tous les territoires et qui représente un volume de 400 000 nouveaux logements en France, dont 1 % concerne les Pyrénées-Atlantiques (soit environ 5 000). Ici comme partout en France, les administrés sont confrontés à une situation de blocage d'accès à internet et à la téléphonie.

Le Président ajoute qu'en commission mixte, les opérateurs Orange et SFR ont été auditionnés sur ce sujet sans apporter de réponse précise, alors qu'il conviendrait d'accélérer la réflexion pour proposer une réponse concrète aux administrés.

Monsieur LAURENS indique que la seule solution d'attente est la 4G.

Madame LE DIEU DE VILLE s'étonne qu'Orange continue de raccorder les maisons neuves.

Monsieur NEXON précise qu'Orange ne tient pas ce discours aux administrés qui ne comprennent pas pourquoi leur maison, neuve ou ancienne, ne peut être raccordée alors que celles des voisins le sont. Il demande à disposer d'éléments de langage pour pouvoir répondre aux administrés car le schéma présenté par Orange s'avère complexe.

Le Président souligne que le schéma met en évidence les difficultés de raccordement du domaine privé au domaine public, selon la distance d'implantation des maisons neuves.

Monsieur AURISSET évoque les différences de prix proposés par les entreprises, de 980 à 2 300 €, pour des raccordements de maisons situées dans une même rue. Il explique que les administrés se parlent, comparent les offres et viennent en mairie.

Monsieur DAINCIART explique que l'administré va supporter le coût du raccordement sur le domaine privé mais aussi sur le domaine public et qu'il n'existe pas d'offre forfaitaire pour se raccorder jusqu'au point d'accès réseau prévu.

Madame LE DIEU DE VILLE fait remarquer qu'auparavant Orange effectuait le raccordement sur le domaine public.

Monsieur DAINCIART signale qu'Orange percevait à ce titre une subvention d'Etat de 15 millions d'euros pour agir sur le territoire national. Ce montant recalculé pour 5 000 logements représente seulement 30 € par logement.

Le Président note que les administrés ont oublié que les raccordements à l'assainissement ou à l'électricité par exemple ne sont pas gratuits, surtout en zone rurale.

Madame ESPAGNAC témoigne que dans une même rue, c'est la distance entre la maison et le point de raccordement qui définit le coût.

Monsieur AURISSET confirme qu'il est difficile de répondre aux administrés sur les montants.

Le Président ajoute que les administrés oublient les taxes qu'ils ont payées pour d'autres raccordements.

Monsieur NEXON évoque la situation d'une personne qui a rénové son logement et qui n'a pas répondu à la proposition d'Orange de raccordement au cuivre car il pensait disposer de la fibre. Aujourd'hui il n'a pas accès à internet et ne dispose d'aucune alternative.

Monsieur LAURENS expose que beaucoup de communes sont confrontées aux problèmes des servitudes dans le domaine privé qui desservent 2 à 3 maisons. Certaines ont choisi de moduler la taxe d'aménagement pour prévoir ces travaux sur les servitudes, comme c'est le cas pour l'eau ou l'électricité.



Le Président rappelle qu'il faut viser les préconisations relatives aux télécoms dans les arrêtés d'attribution des permis de construire.

Monsieur DAINCIART indique que beaucoup de nouveaux occupants s'installent dans leur maison sans s'être préoccupés du raccordement aux télécoms, pensant que cette opération serait réalisée rapidement.

Monsieur AURISSET demande si cette question de raccordement des maisons neuves est posée à THD 64.

Monsieur DAINCIART répond que THD 64 a mis en place un formulaire et qu'il a recensé uniquement 350 projets de construction sur les 5 000 estimées.

Monsieur DAINCIART évoque ensuite un autre cas de figure qui se présente assez fréquemment à l'intérieur du Pays basque ou dans le Nord du territoire : le déploiement du réseau téléphonique en pleine terre dans des infrastructures non réutilisables pour le déploiement de la fibre. Le Délégué diffère ces opérations de génie civil au motif qu'elles génèrent une perte de temps, lui préférant la réalisation de prises faciles.

Le Président ajoute que la complétude du réseau est une préoccupation majeure et que la subvention ne sera pas versée à THD 64 si ces travaux ne sont pas faits. Il propose que le Syndicat intervienne pour plus d'efficacité localement, plutôt que d'attendre un schéma national, à la condition que les travaux soient effectués à coût constant.

Monsieur DAINCIART propose de dresser l'inventaire de ces différentes situations avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage experte du sujet. Au préalable, une consultation publique devra être lancée. Les résultats de l'étude pourraient être envisagés en fin d'année.

Il rappelle aussi que le Syndicat dispose de sa propre infrastructure de points hauts pour apporter des solutions d'attente aux administrés et qu'il subventionne les équipements de raccordement à internet.

Madame LE DIEU DE VILLE demande quelles sont les dates limites de remise des offres pour les deux appels à projets de La fibre dans les idées.

Monsieur DAINCIART répond que les candidatures pour le 1<sup>er</sup> appel à projets « capteur d'intelligence artificielle » devaient être déposées fin mai et pour le second sur le numérique responsable, fin juillet. Il propose au Conseil syndical d'aligner les remises des offres pour les deux appels à projets sur la date de fin juillet et invite les élus à promouvoir les dispositifs.

Il évoque enfin l'initiative du Syndicat en faveur de la cybersécurité.

Le Président signale que les webinaires de sensibilisation ont été suivis et qu'il compte sur les membres du Syndicat pour faire connaître le dispositif auprès des communes.

Monsieur DAINCIART explique qu'une vidéo de promotion sera réalisée et mise à disposition des élus du Syndicat et que deux parcours ont été imaginés à la demande de l'Association des maires, l'un pour informer les membres du SMO et l'autre pour les communes. Il précise que le parcours est organisé en 4 étapes : sensibilisation, auto-diagnostic, équipement de protection individuelle, solution de protection collective.

Le Syndicat va déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projets clôturé le 30 juin afin de bénéficier d'une subvention qui permettra de fournir à toutes les communes un anti-spam, un coffre-fort pour stocker les mots de passe utilisés, une solution de sauvegarde en ligne des données dans le cloud et un antivirus.

Le Président souligne l'importance de ce projet qui va s'adresser aux 546 communes.

Commenté [NLI]: A ce stade, il me semble que cette partie ne doit pas être rendue publique. Le PV devant être publié, je propose de ne pas le mentionner et de le sortir.

Madame LE DIEU DE VILLE craint que certaines communes ne se sentent pas concernées par les attaques.

Madame ESPAGNAC demande le coût pour les communes.

Monsieur DAINCIART répond que pendant 3 ans les communes ne paieront rien.

Le Président indique que des communes de l'agglomération de Pau pourront bénéficier de cette offre.

Madame PARGADE demande le nom de l'interlocuteur pour ce dossier.

Le Président répond que Guillaume MICQ-JOUANDE est le référent pour la cyber sécurité. Il évoque deux attaques à la mairie de Lons et la situation du CIG de la Grande Couronne qui a perdu 60 ans de données sociales.

Madame PARGADE souhaite savoir comment la commune de Lons a réagi.

Le Président indique que la commune a pu récupérer les sauvegardes informatiques.

Monsieur FAURE évoque le schéma de mutualisation mis en place à l'Agglomération de Pau qui est confrontée à 4 à 5 attaques quotidiennes. Dans le cadre de ce dispositif, les agents ont été sensibilisés afin de ne plus laisser leurs mots de passe visibles par tous, le téléchargement des logiciels n'est plus possible. Il propose de partager les expériences en termes de sécurité.

Madame LE DIEU DE VILLE demande si les élus ont été également sensibilisés.

Monsieur FAURE lui répond par l'affirmative car ils sont exposés en 1<sup>ère</sup> ligne.

Le Président souligne l'importance de la pédagogie dans la sensibilisation et l'intérêt d'investir dans la prévention plus que dans la réparation.

**14 - Fin de séance : 11h28**

**Annnonce de la clôture des travaux**, par le Président qui remercie les membres pour leur participation. Il annonce que le prochain Conseil syndical se réunira à l'automne.

-----